BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1982

93 – SEINE-SAINT-DENIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

Ventes et cessions

379 158 934 RCS Bobigny.
EXPERTISE COMPTABLE MANAGEMENT AUDIT PATRIMOINE 4.
Forme : Société par actions simplifiée.
Sigle : EMAP 4.
Capital : 38112.25 EUR.
Adresse : 24, Avenue Émile Cossonneau, 93160 Noisy-le-Grand.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION EXPERTISE COMPTABLE MANAGEMENT AUDIT PATRIMOINE 2 Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de : 38 112,25 EUR Siège social 91 rue Lafayette 75009 Paris 9e Arrondissement N° RCS 317 837 417 RCS Paris, est société absorbante EXPERTISE COMPTABLE MANAGEMENT AUDIT PATRIMOINE 4 Société par actions simplifiée Au capital de : 38 112,25 EUR Siège social 24 Avenue EMILE COSSONNEAU 93160 Noisy-le-Grand N° RCS 379 158 934 RCS Bobigny, est société absorbée Actif : 849 212,13 EUR Passif : 579 696,08 EUR Actif net apporté : 269 516,05 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : La société GROUPE EMAP société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 31 400 euros, dont le siège social est situé 91 RUE LA FAYETTE, 75009 PARIS, immatriculée sous le numéro 518982525, société mère de la société absorbante et de la société absorbée EMAP 4 détenant 90% au moins des titres conférant des droits de vote de la dite société absorbée et de la société absorbante, il ne sera procédé à aucun échange de titre ni à aucune augmentation du capital, sauf si les associés minoritaires de la société absorbée EMAP 4 n'acceptent pas l'offre de rachat de leurs actions formulée dans les conditions prévues à l'article L 236-12 du Code de commerce. Ainsi, cela donnera lieu à rémunération des apports par émission d'actions nouvelles de la société absorbante, attribuées à l'ensemble des associés de la société absorbée EMAP 4 (en ce compris la société mère GROUPE EMAP). Les associés de la Société EMAP 4 recevront des actions de la société absorbante en échange de leurs actions de la société absorbée, à hauteur de 0,1168 actions de la société absorbante pour 1 action de la société absorbée EMAP 4, soit une augmentation maximale correspondante du capital de la société absorbante de 11 128,78 euros. Montant maximal prévu de l'augmentation du capital social de la Société EMAP 2 : 12 310,26 €. Montant global prévu de la prime de fusion : 348 854,14 €. Date du projet : 21/10/2026 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 22/10/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Paris au nom de la société EXPERTISE COMPTABLE MANAGEMENT AUDIT PATRIMOINE 2 Date de dépôt : 22/10/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny au nom de la société EXPERTISE COMPTABLE MANAGEMENT AUDIT PATRIMOINE 4.